

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN

"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° 82 - 22 DU 26 OCTOBRE 1982

portant modification du règlement intérieur de l'Agence

Le Conseil d'Administration,

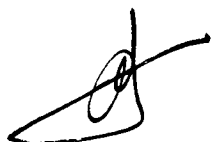
- VU la délibération n° 80-16 du 28 octobre 1980 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence

D E L I B E R E

Il est ajouté un article 16 au règlement intérieur de l'Agence, libellé ainsi qu'il suit :

"Article 16 - Dans le cas où une Commission des Finances et Redevances et une Commission des Travaux et Programmes sont créées et se réunissent en instance commune pour examiner les aides de l'Agence, un Membre du Comité de Bassin désigné par le Conseil d'Administration sur proposition du représentant des Collectivités locales empêché et appartenant au même collège que celui-ci, pourra participer à ces réunions".

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence



Claude LEFROU

Le Président
du Conseil d'Administration



Lucien VOCHÉL

